



# MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris BP 13 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

## AU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 15 FÉVRIER 2010

Arrondissement de  
MELUN

Téléphone 01 64 42 83 00  
Télécopie 01 64 42 83 10

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré :**

- Adopte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 17 novembre et 15 décembre 2009.
- Accorde à la Fédération française des amateurs d'orchidées (FFAO) une subvention de 2 800 euros destinée à couvrir les frais induits par l'organisation de l'exposition qui s'est déroulée du 29 au 31 janvier 2010.
- Accorde à la Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) et au Sporting club Gretz-Tournan (SCGT) deux subventions exceptionnelles d'un montant respectif de 2 109,74 euros et de 1 054, 87 euros destinées à permettre à ces deux associations de financer partiellement l'acquisition de six défibrillateurs à implanter dans les bâtiments dédiés à la pratique des activités sportives et culturelles.
- Décide de participer à la campagne de collecte de dons organisée en faveur des sinistrés de la catastrophe d'Haïti en versant une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'Unicef France.
- Adopte et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de communes *Les Portes Briardes, entre villes et forêts*.
- Adopte et autorise le Maire à signer une convention de mandatement entre la commune et la communauté de communes *Les Portes Briardes, entre villes et forêts*.
- Procède à l'élection d'un délégué titulaire au Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Marsange. Est élu : Monsieur Dominique BENOIT.

- Procède à l'élection d'un délégué suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Marsange. Est élu : Monsieur Rodolphe DUTERTRE.
- Créé un poste d'agent de maîtrise ainsi qu'un poste d'éducateur chef de jeunes enfants et octroi les régimes indemnitaires afférents à ces grades.
- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice afin de récupérer la jouissance d'un bien communal et désigne l'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au mobilier urbain.
- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et décide sa revalorisation automatique, chaque année, par application de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.
- Décide de répercuter sur la société European Homes Promotion 2 le coût de la contribution relative à l'extension du réseau électrique nécessaire à la réalisation d'un programme immobilier.
- Décide de répercuter sur l'OPH77 le coût de la contribution relative à l'extension du réseau électrique nécessaire à la réalisation de l'opération de reconstruction de son patrimoine.
- Procède au débat d'orientation budgétaire 2010.
- Se prononce contre la demande formulée par le SIETOM de la région de Tournan-en-Brie afin d'être autorisé à épandre dans le département de Seine-et-Marne, le compost de son usine de compostage située à Ozoir-la-Ferrière.

Fait à Gretz, le 16 février 2010

**Le Maire**

**Jean-Paul GARCIA**

**AFFICHÉ LE**